



FICHE SITE
site classé
76 210 000

LE PANORAMA ET LE FOND DU VAL A MONT-SAINT-AIGNAN

Liste des communes concernées : MONT-SAINT-AIGNAN

Superficie : 33,95 ha

Décret de classement du 01/04/1997 : est classé l'ensemble formé par le fond du Val et le Panorama, d'une superficie d'environ 25 hectares, situé sur le territoire de la commune de Mont-Saint-Aignan et délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément à la carte au 1/25000^{ème} et aux plans cadastraux annexés au présent décret :

Point de départ ; intersection du boulevard André Siegfried et de la rue du Fond du Val.

Section AR ; boulevard André Siegfried (côtés sud et est), limite sud de la parcelle n° 91, angle rentrant de la parcelle n° 92a, limite est de la parcelle n° 92a, côté sud de la rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc, limite ouest de la parcelle n° 69, limite nord-est des parcelles n° 72 et 71, limite entre les sections AR et AB

Section AB ; limite est des parcelles n° 110, 171 et 172, rue des Voûtes (côté nord)

Section AP ; rue des Voûtes (côté nord) bordant la limite sud des parcelles n° 82, 83 et 15, limites sud-ouest et nord-ouest (en partie) de la parcelle n° 83, limite ouest de la parcelle n° 11, franchissement de la rue du Fond du Val par une ligne fictive joignant l'angle nord-ouest de la parcelle n° 11 à l'angle sud-est de la parcelle n° 6, limites est et nord de la parcelle n° 6, côté nord de la rue du Fond du Val, limite est des parcelles n° 45 et 50, limite nord de la parcelle n° 50, limite entre la commune de Rouen et la commune de Mont-Saint-Aignan

Section AS ; limites nord et sud de la parcelle n° 1, franchissement de la rue du Fond du Val depuis l'angle sud-est de la parcelle n° 1 jusqu'au point de départ